

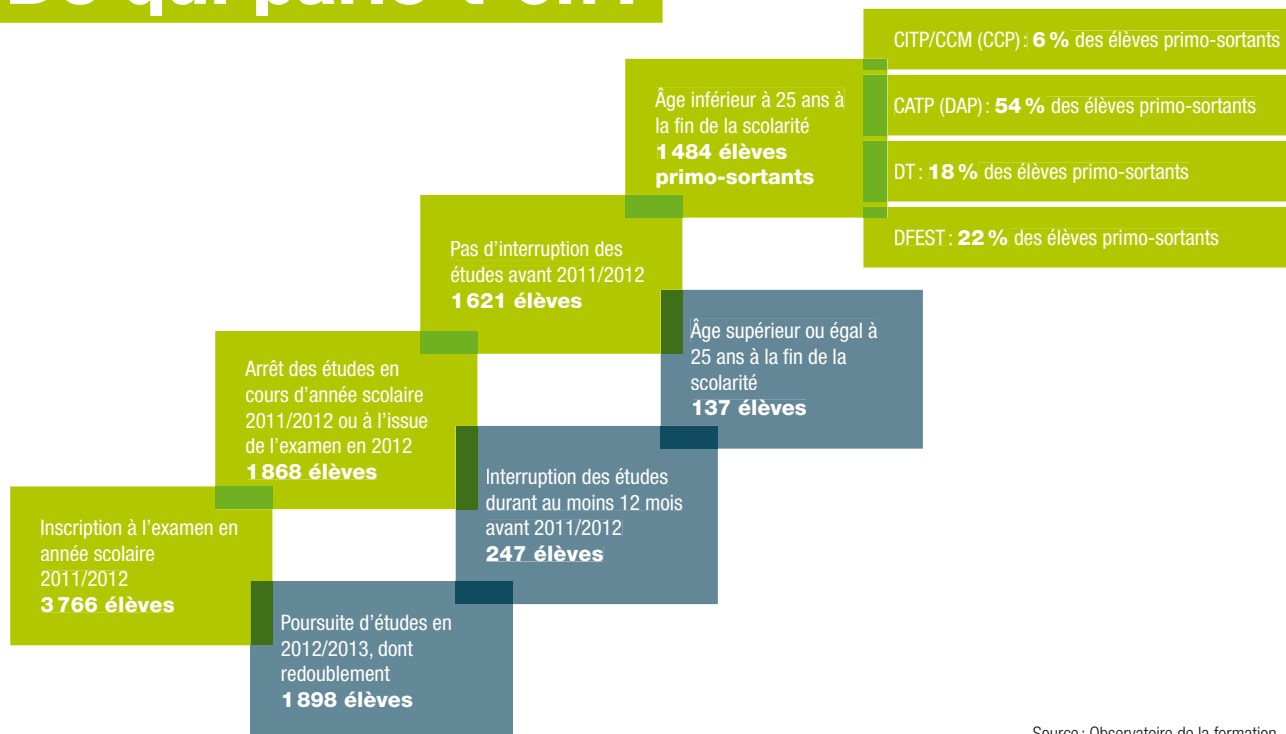


**Quelles perspectives d'emploi
pour les élèves de l'enseignement
secondaire technique ?**

Transition École – Vie Active

L'étude Transition École - Vie Active (TEVA), menée par l'Observatoire de la formation, apporte un éclairage sur le début de carrière des élèves, à partir de leur sortie de l'école.

De qui parle-t-on ?



Source : Observatoire de la formation

L'étude TEVA 2012-2015 vise à explorer les trois premières années de la carrière professionnelle des élèves à partir de leur sortie de l'école, en 2011/2012.

L'ensemble des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire technique sont étudiés :

- le **CITP**, Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle,
- le **CCM**, Certificat de Capacité Manuelle,
- le **CATP**, Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle,
- le **DT**, Diplôme de Technicien,
- le **DFEST**, Diplôme de Fin d'Études Secondaires Techniques.

Suite à la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, le CITP et le CCM sont remplacés par le Certificat de Capacité Professionnelle (CCP) et le CATP par le Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP).

Le CITP et le CCM sont regroupés dans le cadre de cette étude.

Au total, 1 484 des 3 766 élèves enregistrés pour l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme de l'enseignement secondaire technique font l'objet de l'étude. Ce sont les **primo-sortants** : ils sortent pour la première fois de l'école en cours d'année scolaire 2011/2012 ou à l'issue de l'examen en 2012*.

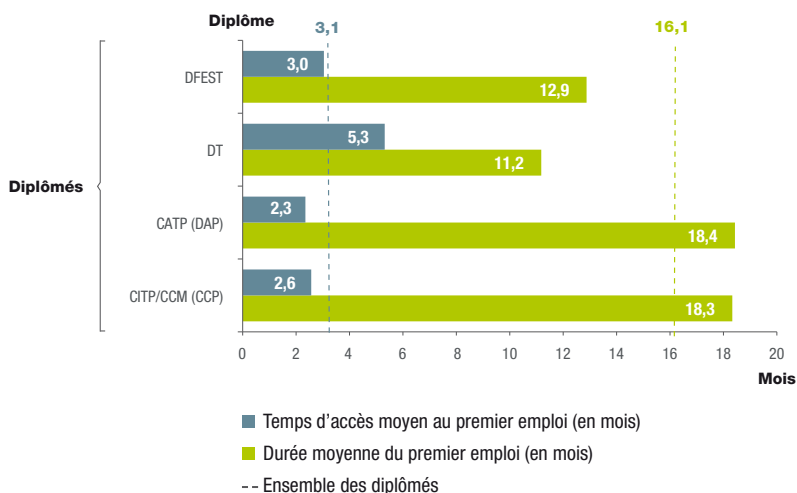
85 % des diplômés de l'enseignement secondaire technique sont en emploi trois ans après leur sortie de l'école.

* Pour en savoir plus : www.teva.lu

Un accès rapide à l'emploi

Les **diplômés** trouvent leur premier emploi, en moyenne, **3 mois** après la sortie de l'école, contre **9 mois** pour les **non-diplômés**.

Les **diplômés** occupent leur premier emploi, en moyenne, pendant **16 mois**, contre **13 mois** pour les **non-diplômés**.



Source : Observatoire de la formation

Un an après la sortie

81 % des **diplômés** de l'enseignement secondaire technique **sont en emploi** un an après la sortie de l'école, contre **59 %** des **non-diplômés**.

CITP/CCM (CCP)

85 % des **diplômés** sont **en emploi** un an après la sortie de l'école.

CATP (DAP)

87 % des **diplômés** sont **en emploi** un an après la sortie de l'école.

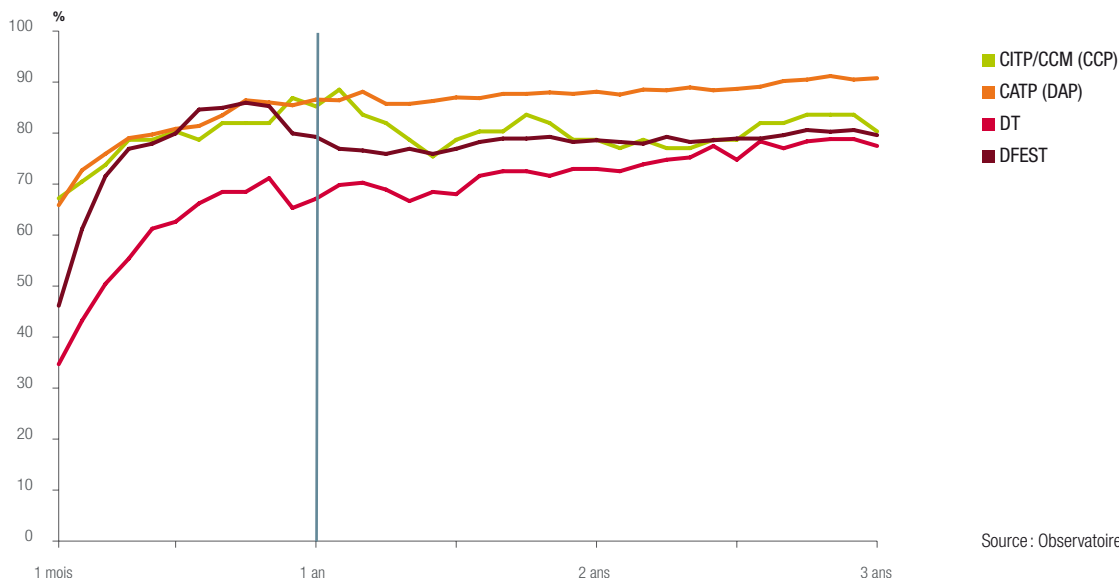
DT

67 % des **diplômés** sont **en emploi** un an après la sortie de l'école.

DFEST

79 % des **diplômés** sont **en emploi** un an après la sortie de l'école.

Évolution de l'emploi des diplômés au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école (en %)



Source : Observatoire de la formation

3 ans après la sortie

85 % des diplômés de l'enseignement secondaire technique **sont en emploi** trois ans après la sortie de l'école, contre **64 % des non-diplômés**.

CITP/CCM (CCP)

80 % des diplômés sont en emploi trois ans après la sortie de l'école.

CATP (DAP)

91 % des diplômés sont en emploi trois ans après la sortie de l'école.

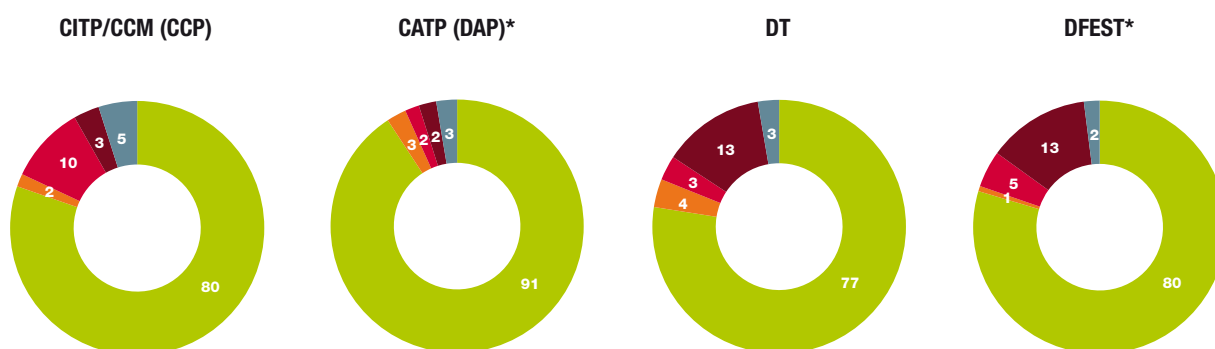
DT

77 % des diplômés sont en emploi trois ans après la sortie de l'école.

DFEST

80 % des diplômés sont en emploi trois ans après la sortie de l'école.

Répartition des diplômés trois ans après la sortie de l'école selon la situation professionnelle (en %)



* La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis.

■ Emploi ■ Chômage ■ Inactivité ■ Reprise d'études ■ Autre

Source : Observatoire de la formation

De quoi parle-t-on ?

Le parcours de chaque élève à l'étude se caractérise par la succession de périodes d'emploi sous CDI, d'emploi sous CDD, d'emploi aidé, de chômage, d'inactivité, de reprise d'études et de situation « autre » au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école.

Sont en situation d'emploi, les jeunes en :

- contrat à durée indéterminée (CDI), y compris les aidants (conjoint ou aidant pour les travailleurs intellectuels indépendants, les indépendants ou les agriculteurs),
- contrat à durée déterminée (CDD), y compris¹ ceux en intérim (contrat d'intérimaire) et en emploi saisonnier,
- emploi aidé, un emploi supporté par une aide ou une mesure en faveur de l'emploi. Seules certaines aides et mesures en faveur de l'emploi sont concernées².

Sont en situation de chômage (indemnisé), les jeunes bénéficiant :

- de l'assurance chômage,
- du revenu minimum garanti,
- d'une mesure de formation (formations d'initiation et de perfectionnement, mesures de formation Adem, mesures de formation complémentaires et service volontaire).

Sont en situation d'inactivité, les jeunes qui ne sont, ni en emploi, ni enregistrés à l'Adem comme indemnisés, ni en reprise d'études, mais pour lesquels un enregistrement figure dans les fichiers de la sécurité sociale pour cause, par exemple, d'assurance volontaire ou de coassurance. La situation

d'inactivité comprend donc les demandeurs d'emploi inscrits à l'Adem, mais non encore indemnisés. La structure actuelle des fichiers de données ne permet pas d'isoler ces derniers.

Sont en situation de reprise d'études, les jeunes identifiés par leur réapparition dans le fichier du MENJE plus d'un an après la fin de leur sortie de ces fichiers, par la perception d'allocations familiales lorsque le jeune poursuit ses études, par la perception d'une aide financière pour études supérieures versée par le CEDIES ou par un apprentissage pour adultes³.

Sont dans une situation « autre », les jeunes pour lesquels l'information n'est disponible ni dans le fichier de l'IGSS ni dans ceux du MENJE et du CEDIES.

¹ y compris les agents appartenant au pool des assistants pédagogiques.

² AIP « Activités d'insertion professionnelle » (anciennement ATI « Affectation temporaire indemnisée ») / CAE Contrat appui-emploi / CIE Contrat d'initiation d'emploi / CIE-EP Contrat d'initiation d'emploi – expérience pratique / MS Mesures spéciales / OTI « Occupation temporaire indemnisée » (anciennement MT « Mise au travail ») / SR Stage de réinsertion professionnelle.

³ L'apprentissage pour adultes est une mesure de formation à charge du fonds pour l'emploi. Elle offre aux personnes enregistrées à l'Adem, une opportunité de terminer, de compléter ou d'acquérir une formation professionnelle par le système de l'apprentissage en alternance et aboutit, selon le métier ou la profession, à un diplôme du régime de la formation de technicien (DT) ou du régime professionnel (CATP (DAP), CITP/CCM (CCP)).

Hommes-femmes diplômés, mêmes chances d'accès à l'emploi ?

86 % des hommes et 85 % des femmes, diplômés de l'enseignement secondaire technique, **occupent un emploi** trois ans après la sortie de l'école.

CITP/CCM (CCP)

Parmi les diplômés, **85 % des hommes et 64 % des femmes*** occupent un **emploi** trois ans après la sortie de l'école.

CATP (DAP)

Parmi les diplômés, **92 % des hommes et 89 % des femmes** occupent un **emploi** trois ans après la sortie de l'école.

DT

Parmi les diplômés, **75 % des hommes et 80 % des femmes** occupent un **emploi** trois ans après la sortie de l'école.

19 % des hommes diplômés sont en reprise d'études, contre 7 % des femmes diplômées.

DFEST

Parmi les diplômés, **70 % des hommes et 83 % des femmes** occupent un **emploi** trois ans après la sortie de l'école.

20 % des hommes diplômés sont en reprise d'études, contre 11 % des femmes diplômées.

Répartition des diplômés trois ans après la sortie de l'école selon le genre et la situation professionnelle (en %)



Source : Observatoire de la formation

* Répartition donnée à titre indicatif en raison de la faible taille de l'effectif.

** La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Vers une stabilisation dans l'emploi

89% des emplois occupés par les diplômés de l'enseignement secondaire technique, trois ans après la sortie de l'école, sont des emplois sous contrat à durée indéterminée (CDI), contre **66%** pour les non-diplômés.

CITP/CCM (CCP)

90% des emplois occupés par les diplômés trois ans après la sortie de l'école sont sous CDI.

CATP (DAP)

90% des emplois occupés par les diplômés trois ans après la sortie de l'école sont sous CDI.

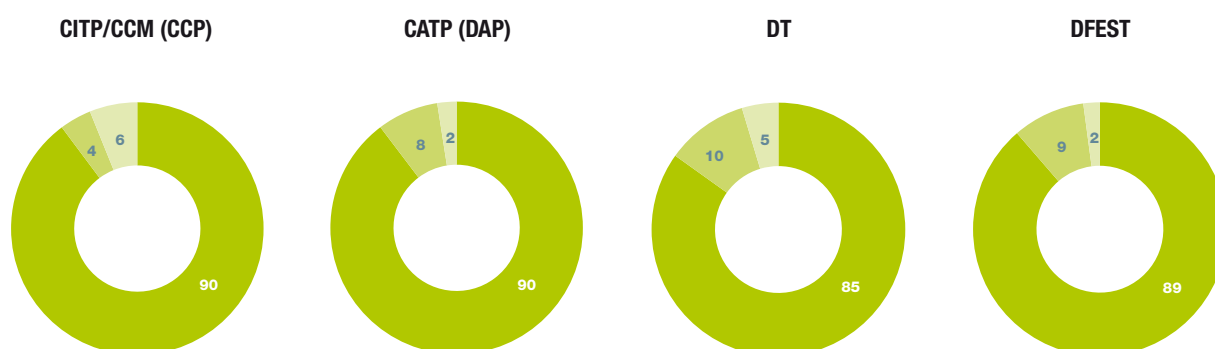
DT

85% des emplois occupés par les diplômés trois ans après la sortie de l'école sont sous CDI.

DFEST

89% des emplois occupés par les diplômés trois ans après la sortie de l'école sont sous CDI.

Répartition des emplois occupés par les diplômés trois ans après la sortie de l'école selon la nature du contrat de travail (en %)



■ Contrat à durée indéterminée (CDI) ■ Contrat à durée déterminée (CDD) ■ Emploi aidé

Source : Observatoire de la formation